

Discours PREDEC - plan régional élimination des déchets de chantier

27 Septembre 2013, Christiane Rochweg

Monsieur le Président,
Madame la Vice-Présidente,
Mesdames, Messieurs, les conseillères et conseillers régionaux,
CherEs collègues,

Aujourd'hui est un moment important. C'est le moment durant lequel notre assemblée régionale va donner son avis sur l'avant-projet de PREDEC, un travail de plus de deux ans des services régionaux et des différentes instances constituées pour l'occasion. Le Groupe EELV salue ce travail de longue haleine des différentes parties prenantes.

Cet avant-projet n'est pas un exercice facile, planifier la gestion des déchets de chantiers au niveau de notre région est un véritable défi environnemental, économique et social. Défi environnemental parce que notre région produit de plus en plus de déchets de chantiers mais aussi parce que les travaux du Grand Paris vont accroître la quantité de déchets. Défi économique et social parce que la prévention et la réutilisation des matériaux crée de l'emploi local et non délocalisable.

Le groupe EELV salue, à ce titre, la volonté de la région de se positionner en véritable région stratège en intégrant la question de la prévention, de la réutilisation, de la gestion de proximité des déchets de chantiers, de la mobilisation des réseaux d'acteurs, du report modal et fluvial mais également celle de l'économie circulaire. Le groupe EELV se félicite également que la région soit force de proposition sur des évolutions réglementaires face à l'Etat.

Cet avant-projet propose de repenser, en somme, tout un modèle en amont et en aval.

En amont, la prévention, le réemploi, la réutilisation, la gestion de proximité des déchets de chantiers occupent une place importante dans l'avant-projet. Il s'agit de réduire la production de déchets au plus près des chantiers et donc son impact sur l'environnement mais également de créer des emplois. Selon l'ADEME, on estime qu'en 2011, 825 000 tonnes de déchets, tous déchets confondus, ont été évités grâce au réemploi et à la réutilisation. Le réemploi et la réutilisation, toujours selon les chiffres de l'ADEME de cet été, c'est un marché de plus d'un milliard d'euros en France et donc de l'emploi à la clef. Prenons les données même du présent rapport, en 2010, la demande en granulats naturels en Ile-de-France est de 30 millions de tonnes et nous sommes capables d'en fournir seulement 13,5 dont le tiers de recyclés. Mais sortons de notre région et comparons avec les autres pays : on estimait en 2010 à moins de 50 % le recyclage des déchets du bâtiment en France alors qu'en 2008, les Pays-bas en recyclaient près de 80 % ! Le chemin est encore long.

La proposition d'élaborer une stratégie d'intervention régionale pour le développement d'une économie circulaire autour des gisements de déchets et de matériaux du BTP est plus que la bienvenue. C'est une vraie perspective de gagnant – gagnant que la région souhaite impulser. Les entreprises comme les collectivités y trouvent leur intérêt. Pour les entreprises, il s'agit notamment d'économies d'échelles possibles en mutualisant, en partageant les

équipements, les transports. Une réduction des coûts d'approvisionnement en matières premières et de traitement également. Entre autres, pour les collectivités, ce sera l'occasion de réduire la consommation des ressources naturelles, les nuisances et les pollutions, créer de l'emploi durable et non délocalisable sur le territoire. Il faut faciliter la vie des acteurs du bâtiment en impulsant des synergies organisationnelles sur un même territoire : en somme, s'inspirer de la nature et de ses écosystèmes qui utilise de manière optimale la matière et l'énergie.

En aval, les objectifs de gestion des déchets inertes et des déchets non dangereux et dangereux sont ambitieux. La question du rééquilibrage territorial des capacités de stockage des déchets inertes est certes délicate mais a été tranchée avec l'adoption d'un moratoire et la détermination d'un plafond de capacité pour la Seine-et-Marne, département stockant, comme vous le savez, de nombreux déchets de toutes sortes.

Les objectifs en matière de développement des modes de transports alternatifs sont aussi les bienvenus. C'est notamment une question de santé environnementale et de nuisance sonore. Nous présenterons sur point un amendement pour revoir à la hausse le report modal et fluvial à l'aune des travaux du Grand Paris.

Enfin, la synergie d'acteurs et de territoires nous semble également particulièrement importante. L'avant-projet en fait un de ses objectifs transversaux. Accompagner les bonnes pratiques et mettre en réseau les acteurs en travaillant sur le volet formation des acteurs et notamment des artisans, favoriser l'information en diffusant les bonnes pratiques et en mettant en réseaux. Des partenariats avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire peuvent être développés. Et c'est là aussi la force de la région qui peut au travers de ses autres politiques régionales et notamment de développement économique, appuyer l'ESS.

En conclusion, il faut se saisir de l'opportunité du Grand Paris. C'est l'occasion d'entamer un virage, de faire de l'Île-de-France un laboratoire de l'exemplarité.